

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

L'AN 2024, le 21 FEVRIER, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZELICZAK, Président.

MM. CREMONT, DELHAYE, LIEZ et MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.

Excusé : M. RAMPENBERG, Vice-Président,

Assistés de : M. BASSET, Directeur Général par intérim.

**Mmes BEGAT et MOINAT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de services.**

**Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZELICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

MA MAISON DANS L' AISNE – SOISSONS - LOTISSEMENT DE CHEVREUX - ATTRIBUTION DES PARCELLES

La commission paritaire, lors de sa séance du 02 mai 2023, avait sélectionné des candidats pour les lots n° 2.2 et n° 2.3. Ceux-ci ont refusé la parcelle qui leur avait été attribuée ou n'ont pas donné suite.

La commission paritaire, lors de sa séance du 11 Septembre 2023 a refusé la simulation financière du candidat retenu sous réserve pour le lot n° 4.2, en raison d'un taux d'endettement trop élevé.

De ce fait, les parcelles suivantes sont de nouveau libres à la vente :

Lot n°2.2, d'une surface de 288 m², est proposée au prix de 10.100,57 €

Lot n°2.3, d'une surface de 288 m², est proposée au prix de 10.100,57 €

Lot n°4.2, d'une surface de 289 m², est proposée au prix de 10.135,39 €

L'Opal a reçu une candidature pour chacun des lots. L'avis de Monsieur le Maire de SOISSONS a été sollicité sur ces candidatures. Il a validé les 3 dossiers.

La commission paritaire, lors de sa séance du 19 Janvier 2024 a retenu les candidatures suivantes :

- Lot n° 2.2 :

[Redacted]

- Lot n° 2.3 :

[Redacted]

- Lot n° 4.2 :

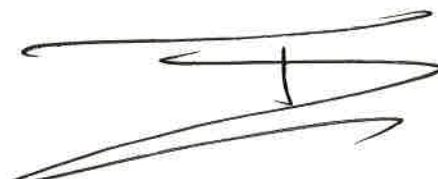
[Redacted]

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur ces candidatures.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente des parcelles ci-dessus aux prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



Acte à classer**BUREAU-4002**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-05T10-50-22.00 (MI251400372)

Identifiant unique de l'acte : 002-423119395-20240221-BUREAU-4002-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : MA MAISON DANS L'AISNE - SOISSONS - LOTISSEMENT DE CHEVREUX - ATTRIBUTION DES PARCELLES -

Date de décision : 21/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [N. 4002 - MA MAISON DANS L'AISNE - ATTRIBUTION DES PARCELLES LOTISSEMENT DE CHEVREUX A SOISSONS.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/03/24 à 10:50

Par [HERMI Farida](#)

Transmis

Date 05/03/24 à 10:50

Par [HERMI Farida](#)

Accusé de réception

Date 05/03/24 à 11:06